

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le premier décembre deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25/11/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX – BUSSY, Henri PALA, Philippe STEYAERT, Hervé VALADAS.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 095 : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2010 – 043 du 08 avril 2010 approuvant le budget primitif 2010 de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2010 – 053 du 01 juin 2010 approuvant la décision modificative n°1 du budget général

Vu la délibération 2010 – 060 du 12 juillet 2010 approuvant la décision modificative n°2 du budget général

Vu la délibération 2010 – 068 du 18 août 2010 approuvant la décision modificative n°3 du budget général

Monsieur le Président expose pour de prendre en compte, d'un point de vue comptable, les travaux exécutés en régie par les agents de l'intercommunalité pour remettre en état une partie du bâtiment de Soumagne, il est nécessaire de modifier le budget général afin d'inscrire en dépense d'investissement les fournitures (peintures...) ainsi que le coût des ressources humaines.

Monsieur le Président propose que les modifications inscrites dans les tableaux ci-dessous soient apportées au budget primitif 2010.

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait
66111		413	Intérêts d'emprunt	10 000,00
022		01	Dépenses imprévues	2 600,00
TOTAL				12 600,00

RECETTES FONCTIONNEMENT				
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait
722		020	Travaux en régie	12 600,00
TOTAL				12 600,00

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait
2313	018	020	Travaux en régie (O)	12 600,00
020		01	Dépenses imprévues	-12 600,00
TOTAL				0,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la décision modificative n°4 du budget de la Communauté de Communes de Noblat conformément aux tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 02 décembre 2010

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture

Le :
Publié ou notifié

Le : 01/12/2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET GENERAL-DECISION MODIFICATIVE N.4

Date de transmission de l'acte : 09/12/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 09/12/2010

Numéro de l'acte : 2010-095 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20101202-2010-095-DE

Date de décision : 02/12/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires